



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT D'AQUITAINE

Bordeaux, le 14 février 2013

UNITÉ TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Référence : EBa/UT33/EI/13/108
Identifiant S3IC : 0601

Réf. : - Bordereau du 06 novembre 2012
- Transmission exploitant des 30 janvier et 13 février 2013

Affaire suivie par : E. BANDIERA
emmanuel.bandiera@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05.56.24.83.51 - Fax : 05.56.24.83.52

- Société DECONS S.A.

Siège : 1701, route de Soulac
33290 LE PIAN MEDOC

Etablissement : Chemin de Vimeneu
33270 BOULIAC

Objet : Demande de renouvellement de l'agrément VHU

**RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET
TECHNOLOGIQUES**

Bénéficiaire depuis le 22 novembre 2006, d'un arrêté préfectoral d'agrément pour exercer ses activités de stockage, de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage (VHU), délivré, en application de l'arrêté ministériel du 15 mars 2005, pour une durée de 6 ans, la société DECONS S.A.S., a déposé, le 22 octobre 2012, pour l'établissement qu'elle exploite chemin de Vimeneu à BOULIAC (Plan de situation joint), une demande de renouvellement de cet d'agrément conformément aux dispositions de l'article 4 dudit arrêté ministériel.

Suite à l'évolution de la réglementation relative aux agréments des exploitants des centres VHU intervenue par l'arrêté ministériel du 02 mai 2012, et plus particulièrement en ce qui concerne leurs modalités de renouvellement, la société DECONS a établi sa demande de façon à répondre à ces nouvelles dispositions.

En l'état, le dossier présenté contient l'ensemble des documents prévus par l'arrêté ministériel du 02 mai 2012 et notamment les justificatifs relatifs aux capacités techniques et financières ainsi qu'un rapport de contrôle de la conformité du site vis à vis des arrêtés préfectoraux :

- . n° 11 152 du 14 décembre 1976 autorisant l'exploitation du chantier de récupération de métaux ferreux et non ferreux,
- . n° 12 316 du 21 juin 1983 actualisant les prescriptions relative) l'aménagement et d'exploitation du site
- . PR 33 00020D du 22 novembre 2006 relatif à l'agrément VHU.

Ce contrôle réalisé le 26 juin 2012 par la société SGS-ICS, organisme Certificateur accrédité à cet effet, a mis en évidence l'absence de non conformité du site, tant vis à vis du cahier des charges annexé à l'arrêté ministériel susvisé, que des arrêtés préfectoraux (14 décembre 1976, 21 juin 1983 et 22 novembre 2006) réglementant l'établissement.

Compte tenu de ces éléments, cette demande de renouvellement d'agrément peut donc être jugée recevable.

En conséquence, nous proposons, au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires, d'émettre un **avis favorable** à la demande de renouvellement d'agrément déposée par la société DECONS S.A.S. pour son établissement exploité à BOULIAC, sous réserve du projet d'arrêté ci-joint, établi conformément à l'article R. 512-31 du Code de l'environnement.

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-16h00

Tél. : 33 (0) 5 56 24 80 80 – fax : 33 (0) 5 56 24 47 24

BP 55 rue Jules Ferry Cité administrative
33090 Bordeaux cedex

Ce projet d'arrêté a été transmis, pour avis, au pétitionnaire, dont les observations portent sur les données relatives au nombre annuel de VHU acceptés ainsi qu'au tonnage traité par exercice. Ces données, compatibles avec les capacités techniques du site, ont été intégrées au projet de prescriptions.

Par ailleurs, en application du code de l'environnement (articles L. 124-1 à L. 124-8 et R. 124-1 à R. 124-5) et dans le cadre de la politique de transparence et d'information du public adoptées par le ministère en charge de l'environnement, ce rapport sera mis à disposition du public sur le site Internet de la DREAL.

L'inspecteur des installations classées,



Emmanuel BANDIERA

PJ : -Projet d'Arrêté Préfectoral
- Plan de situation

Copie à : SPR (FBe)